

La recherche d'emploi



Vous êtes fonctionnaire

Le fonctionnaire territorial est titulaire de son grade, mais pas de son poste.

Au fil de son parcours professionnel, il lui appartient de postuler sur d'autres emplois.

Il pourra être recruté par mutation et conserver le bénéfice de son ancienneté dans son grade.

Allongement de la durée de la carrière des agents, vieillissement des effectifs, besoin de renouvellement des agents lié aux départs massifs en retraite, pénibilité des postes, évolution permanente des métiers, développement de la mobilité, etc., le rapport à la carrière évolue !

La loi du **3 août 2009** offre aux agents territoriaux la possibilité de construire de véritables parcours professionnels, et permet aux collectivités de disposer plus facilement des ressources humaines répondant à leurs besoins et à leurs évolutions au cours des prochaines années, dans un souci constant de qualité et de continuité du service.

Vous pouvez vous rapprocher de votre centre de gestion afin de connaître les différents dispositifs d'accompagnement à la mobilité, à la recherche d'emploi ou encore à la reconversion professionnelle.

Vous êtes fonctionnaire et lauréat d'un concours

Vous pouvez participer à une [réunion d'information lauréats](#) pour échanger sur la recherche d'emploi, **dans votre département** (ou dans un département limitrophe).

Vous avez besoin de conseils pour votre recherche d'emploi

Retrouvez toute [la méthodologie, les conseils, les étapes de recrutements, les modèles de CV et de lettres de motivations, et l'aide à la préparation à un entretien.](#)

Des ateliers conseils existent dans certains départements et vous pouvez y participer. Pour cela, contactez ou consultez le site du cdg de votre département ([liste cdg](#)).

Référence vers un autre article:

[CV et lettre de motivation](#)

[Préparation à l'entretien](#)

[Méthodologie, conseils, les étapes du recrutement](#)

URL Source

<https://www.cdg-aura.fr/menu/recherche-emploi>
